

Discours de la députation de la section Bonne-Nouvelle (Paris) qui applaudit aux principes consacrés dans le rapport et le décret du 18 floréal, et réponse du Président, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Lazare Nicolas Marguerite Carnot

Citer ce document / Cite this document :

Carnot Lazare Nicolas Marguerite. Discours de la députation de la section Bonne-Nouvelle (Paris) qui applaudit aux principes consacrés dans le rapport et le décret du 18 floréal, et réponse du Président, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27157_t1_0462_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

42

Les vétérans de la maison nationale des Invalides viennent en masse exprimer à la Convention nationale leurs sentiments de reconnaissance pour ses travaux, et les soins particuliers qu'elle a pris pour leur bonheur (1).

L'ORATEUR : Législateurs,

« Les vétérans de la Maison nationale des Invalides, pénétrés des sentiments d'admiration que leur inspire la grandeur de vos puissants génies et de l'éclat de vos lumières qui sont le flambeau de l'univers, du sein de leur azile, ils se transportent dedans cette enceinte pour vous témoigner le feu de la joie qu'ils ressentent. Vos vertus ont embrasé leur âme de respect et de reconnaissance envers vous, pères de la patrie. Vous avez déchiré le sot orgueil sous vos pas en marchant au temple de la vertu et nous, vétérans, nous avons le bonheur d'être régénérés dans la Maison nationale, par vos bienfaits et vos lumières protectrices de l'humanité; vous avez chassé de cette maison le despotisme sous lequel les vieillards ont gémi si longtemps. Pères de la patrie, recevez de notre reconnaissance les vœux et le plus ardent amour que des anciens guerriers puissent vous offrir. Nous n'avons point d'expression pour vous le témoigner, mais recevez les sentiments de nos cœurs » (2).

(Applaudissements.)

Mention honorable, insertion au bulletin.

43

Les citoyens de la section Bonne-Nouvelle, en sortant du temple consacré à l'Etre suprême auquel ils ont adressé leurs vœux, pour qu'il protège les peuples contre leurs ennemis, viennent applaudir aux principes consacrés dans le rapport et le décret du 18 floréal (3).

L'ORATEUR : Législateurs,

Vous voyez dans votre sein les fidèles observateurs de vos décrets. Les citoyens de la section de Bonne Nouvelle sortent du temple consacré à l'Etre suprême, auquel ils viennent d'adresser leurs vœux pour qu'il protège les peuples contre leurs ennemis. La lecture de la loi du 18 de ce mois et du rapport qui l'a précédé, ont imprimé dans nos âmes une reconnaissance que nous nous empressons de venir manifester dans le temple des loix. Nous venons aussi y déclarer solennellement que notre précédente profession de foi, appuyée sur la Raison, n'est fondée que sur la conviction intime, que nul être raisonnable ne peut méconnaître la Divinité, que la pratique des vertus est le seul encens qu'elle daigne recevoir et que la religieuse observance des loix est la

(1) P.V., XXXVII, 312. Bⁿ, 3 prair.; *Débats*, n° 607, p. 431; *J. Sablier*, n° 1328; *M.U.*, XL, 15; *J. Paris*, n° 505; *J. Perlet*, n° 605; *J. Fr.*, n° 603.

(2) C 303, pl. 1114, p. 18; signé HERBAULT (*ma^t des logis*).

(3) P.V., XXXVII, 312.

base sacrée de tout ordre social et par conséquent du bonheur des humains.

C'est ainsi donc, représentants du peuple, qu'en proclamant l'existence de l'Etre suprême, vous avez exprimé un sentiment dont nous n'avons jamais cessé d'être pénétrés, et c'est ainsi qu'en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, en déclarant la reconnaissance de l'immortalité de l'âme, vous avez rappelé à notre souvenir le sentiment sublime du philosophe Lafontaine, exprimé dans ces deux vers, lorsqu'il parle du mépris des grandeurs, des richesses, et de la fin de l'homme vertueux; « Approche-t-il du but ? » dit ce grand homme; « quitte-t-il ce séjour

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau [jour]. »

N'est-ce pas désigner d'une manière consolante l'immortalité de l'âme et donner à l'homme vertueux l'espoir d'un avenir heureux ?

Républicains en renversant le trône, vous avez rendu l'homme à sa dignité en brisant les idoles vous l'avez rendu à la lumière, vous êtes les régénérateurs du genre humain et les siècles futurs béniront vos travaux.

Déjà les peuples habitant les contrées les plus éloignées sont étonnés des progrès de notre glorieuse Révolution, tous à l'envie s'efforcent de briser leurs chaînes, leurs premiers efforts font pâlir les tyrans qui les gouvernent et bientôt l'empire du fanatisme va partout s'écrouler avec eux.

La France, sous ses rois ne comptait que des crimes. La France libre, ne veut plus compter que des vertus et servir d'exemple à l'univers » (1).

(Applaudissements.)

Le PRESIDENT répond : S'il étoit possible de comparer à l'Etre suprême quelque chose de matériel, même ce que la nature offre de plus important, on pourroit dire que la Divinité est le soleil de l'univers moral, le foyer où réside tout ce que cet univers offre de grand, de pur, d'auguste; la vérité, le génie, le bonheur sont en lui-même; chaque pensée sublime est un de ses rayons, chaque sentiment d'amour pour l'humanité est une émanation de sa substance. Il n'appartient qu'à lui de se connaître et de se définir. Il est du devoir de tous de le reconnaître et de placer en lui l'espoir de sa félicité (2).

La Convention nationale décrète la mention honorable de leur adresse et l'insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président (3).

44

Un membre [BARERE], au nom du Comité de salut public, annonce de nouvelles victoires remportées par les armées de la République.

(1) C 303, pl. 1114, p. 19, signé MOLLARD (*présid.*), THIBON.

(2) *J. Mont.*, n° 24.

(3) P.V., XXXVII, 312. Reproduit dans Bⁿ, 30 flor. (suppl.); mention dans *M.U.*, XL, 15; *J. Sablier*, n° 1329; *J. Perlet*, n° 605; *Rép.*, n° 151; *C. Eg.*, n° 640; *Audit. nat.*, n° 604; *Feuille Rép.*, n° 321.